

**DECISION N°242-2024 –
DEMANDE DE SUBVENTION A LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR
UNE ETUDE « D’OPPORTUNITE D’IMPLANTATION COMMERCIALE »**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.004.29.03 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 29 mars 2023 approuvant le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) convention-cadre d’Opération de Revitalisation des Territoires (ORT),

Vu le dossier de demande de subvention pour une étude d’opportunité d’implantation commerciale, ci-annexé,

Considérant que l’opération de revitalisation de territoire signée par l’Etat, la CC Forez-Est et les Communes PVD en 2023, possède une orientation intitulée « *Accompagner, veiller, maintenir et développer l’offre économique et commerciale* »,

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter auprès de la Banque Des Territoires une subvention d’un montant de 1 875 € au titre de l’aide en ingénierie apportée aux communes PVD dans le cadre d’une étude d’opportunité d’implantation commerciale sur la commune de Balbigny.

ARTICLE 2

De signer ladite demande de subvention.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 02/12/2024

Le Président
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241202-242-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024